

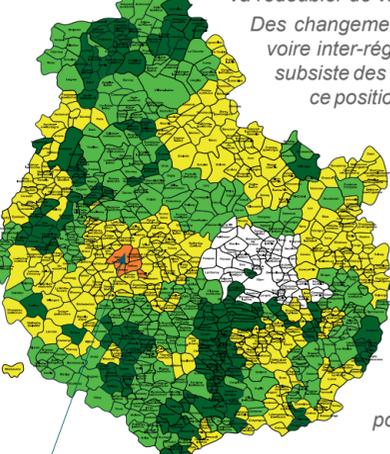
LE MOT DU PRÉSIDENT

« Le SICECO, en tant qu'Autorité Concedante de la Distribution d'Énergie (AODE), contrôle son concessionnaire (ERDF). Il veille notamment à la bonne exécution du cahier des charges de concession afin d'offrir aux Côte-d'Oriens la meilleure qualité d'alimentation d'électricité possible dans le cadre de la péréquation tarifaire nationale.

À la recherche permanente d'amélioration pour la qualité de son évaluation, cette année, le SICECO est allé plus loin sur certains points et, en particulier, sur la gestion des réclamations, l'analyse de dossiers de travaux gérés par ERDF, le respect de diverses réglementations. Il a aussi examiné de près la continuité de fourniture de l'énergie distribuée au regard de la vétusté du réseau et de la politique d'investissement du concessionnaire.

En 2013, le SICECO accueille sur le territoire de la concession la commune de Rougemont. D'un point de vue technique, l'année est essentiellement marquée par une augmentation du temps de coupure et une baisse sensible du nombre d'usagers mal alimentés en terme de tenue de la tension.

Le réseau HTA est bien structuré et étendu. Quant au réseau BT, il est plutôt remarquable pour une concession de type rurale (peu de fils nus et une proportion de réseau souterrain honorable). Cependant, ces réseaux sont vieillissants. L'âge est un facteur potentiel de dégradation de la continuité de fourniture, surtout en HTA. Malheureusement, les réponses proposées par ERDF (prolongation de la durée de vie des ouvrages) ne sont pas convaincantes à long terme. Le SICECO va redoubler de vigilance sur ce point dans les années à venir.



Vitreaux, Verres, Stenay, Marolles, Saffres et Bligny les Vitreaux (Départ Marolles de Vitreaux, avec 27 coupures brèves et 58 coupures très brèves)

Indice de continuité de fourniture 2013 (HIX)

POINTS

- Très peu d'usagers mal alimentés
- Peu de coupures
- Respect des procédures concernant le service aux usagers

POINTS

- Ouvrages vieillissants à surveiller
- Substance de quelques ouvrages sensibles
- Comptabilité incomplète et invérifiable



Jacques Jacquenet

Des changements s'amorcent. Des données, autrefois présentées à une échelle régionale voire inter-régionale, commencent à être fournies à la maille de la concession. Toutefois, il subsiste des manques et spécialement au niveau de la comptabilité. Je regrette sincèrement ce positionnement qui empêche le SICECO d'exercer pleinement sa mission de contrôle.

De plus, certaines pratiques comptables étant différentes entre le niveau national et le niveau de la concession, le SICECO ne peut pas envisager une compréhension exacte de la situation de la concession. Nous ne sommes pas en mesure de valider la sincérité des comptes d'exploitation alors que les évolutions du résultat annuel sont très importantes d'une année sur l'autre. Bien entendu, ces griefs envers ERDF ne sont pas une exclusivité de la Côte-d'Or. D'autres syndicats d'énergies rencontrent les mêmes problèmes. Cette année, les syndicats de la plate-forme Rhône-Alpes / Bourgogne se sont associés afin d'émettre une motion commune de rejet du compte rendu annuel d'activité.

Avant tout au service des communes et des usagers, le SICECO s'attache à donner à tous un accès à l'électricité dans les meilleures conditions possibles. »

POUR COMPRENDRE

Le SICECO, autorité organisatrice de la distribution publique et de la fourniture de l'électricité

En France, les communes sont propriétaires des réseaux HTA et BT. Sur le territoire de la Côte-d'Or, en 2013, 665 communes ont confié l'organisation du service public de la distribution et de la fourniture d'électricité au SICECO. Le SICECO est aussi appelé autorité concedante car il a délégué l'exploitation du réseau électrique à un concessionnaire, ERDF, à travers un cahier des charges de concession.

L'activité de la concession de distribution publique d'électricité est contrôlée par le SICECO à partir du suivi technique continu (travaux, réclamations, contraintes), de l'analyse des comptes-rendus annuels d'activité du concessionnaire (année 2012), des contrôles annuels détaillés de toutes les données relatives à la concession (comptabilité, valorisation des ouvrages, etc.). Les conclusions présentées correspondent à l'analyse du compte rendu annuel d'activité, remis par le concessionnaire au plus tard 6 mois après la fin de l'exercice et de l'analyse de données supplémentaires demandées au concessionnaire pour un contrôle plus approfondi.

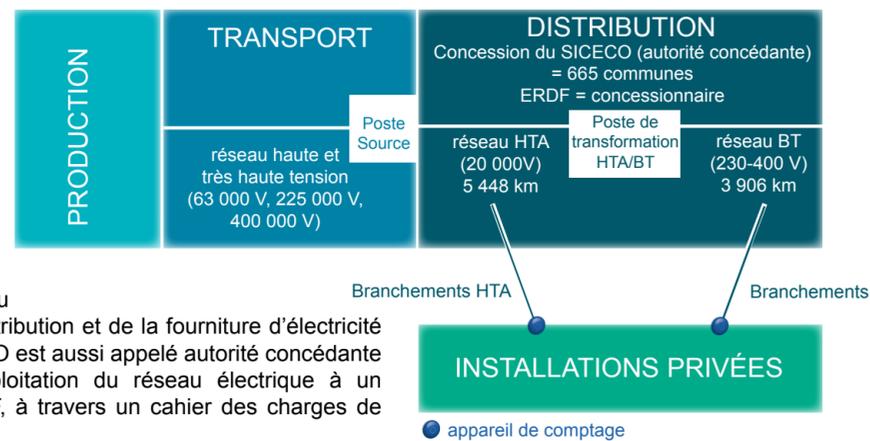
Ce présent rapport rend compte, de façon synthétique, de la mission de contrôle qu'exerce le SICECO sur ERDF et EDF branche commerce (EDF BC) pour ce qui concerne la vente de l'électricité aux tarifs réglementés.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour vous aider à mieux comprendre cette synthèse, retrouvez toutes les définitions sur le site internet du SICECO (rubrique documentation / lexique) ou en flashant ce code avec votre tablette ou votre smartphone.



Système électrique français



@SICECO21
Suivez-nous sur Twitter !
<https://twitter.com/SICECO21>

Rendez-vous sur le site internet du SICECO en flashant ce code avec votre smartphone ou votre tablette



Syndicat d'Énergies de Côte-d'Or
9A rue René Char - BP 67454 - 21074 DIJON CEDEX
Tél. : 03 80 50 99 20 - Fax : 03 80 50 99 39
www.siceco.fr
contact@siceco.fr

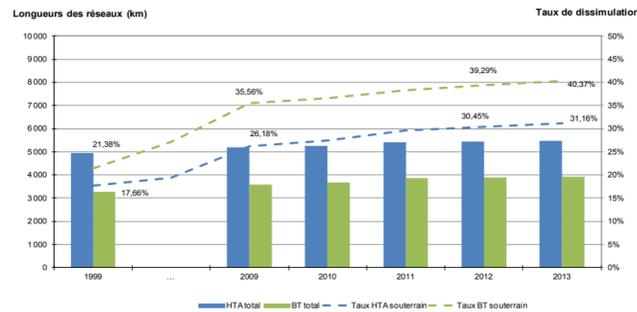
Crédits photographiques : © SICECO sauf travaux ci-dessus : © Vincent Arbelet
Directeur de la publication : Jacques Jacquenet
Rédaction et mise en page : service communication
Dépôt légal : janvier 2016 - ISSN : 2264 - 8364
Tirage : 1 600 exemplaires - Impression : Médiagraphique sur papier FSC



siceco
Syndicat d'Énergies
de Côte-d'Or

LE PATRIMOINE

Un taux d'enfouissement qui augmente peu



L'essentiel

29

Postes sources reliant les réseaux de transport et de distribution

5 482 km

De réseau HTA (20 000 V)

4 374

Postes HTA/BT

3 942 km

De réseau BT (400 V)

296

Cabines hautes

En 2013, le taux d'enfouissement HTA s'élève à 31,2 % soit une évolution de moins de 1 % par rapport à l'exercice précédent.

Si la dissimulation des réseaux HTA permet de limiter les incidents liés aux aléas climatiques, l'enfouissement du réseau BT correspond plutôt à une approche esthétique. Ce dernier progresse d'environ 1 % par an. En 2013, il cumule à 40,4 %, soit au dessus de la moyenne nationale.

Les ouvrages sensibles

Le réseau HTA comprend 109 km de câbles souterrains avec une isolation papier (première génération de câbles). Selon le rythme de résorption actuel (environ 4 km/an), ces ouvrages seraient totalement supprimés d'ici environ 2040, soit 10 ans de retard par rapport à l'objectif national.

7,1 % du réseau BT est constitué de fils aériens nus (câbles en cuivre sans gaine de protection et remplacés au profit de câbles torsadés dont l'enveloppe isolante rend le réseau moins sensible à certaines conditions climatiques). Ces ouvrages, situés à 79 % en zone rurale, ont un taux d'incidents trois fois supérieur aux autres technologies sur la concession.

L'âge du réseau HTA alarmant

Le SICECO compte un réseau HTA plutôt âgé (31,2 ans en moyenne) avec 35,6 % des lignes qui ont plus de 40 ans. C'est notamment les lignes aériennes qui sont les plus âgées. Ce vieillissement est une caractéristique propre au SICECO qui conduira inévitablement à une dégradation de la continuité d'alimentation. Face à cette problématique, le concessionnaire a lancé une campagne de travaux appelée « prolongation de la durée de vie » consistant à renouveler les matériaux les plus défaillants (attaches, isolateurs, armements, supports, ...). Cependant, cette approche est remise en question par le SICECO qui juge son intérêt, à long terme, peu convaincant.

Des postes HTA/BT en augmentation

Les postes de transformation assurent l'alimentation des clients raccordés au réseau BT. Le transformateur permet la conversion de la tension entre le réseau HTA (20 000 volts) et le réseau BT (400 volts). En 2013, 45 nouveaux postes de ce type ont été installés dans la concession afin de pouvoir raccorder de nouveaux usagers ou d'adapter la charge sur le réseau. Trois types de postes sont installés : sur poteau (40 %), maçonnés (20 %) et préfabriqués (40 %). Cette dernière technologie est d'ailleurs désormais privilégiée.

Repères

Le contrôle technique des ouvrages

Définie par l'arrêté du 14 janvier 2013, cette nouvelle obligation impose au concessionnaire de contrôler périodiquement la conformité des ouvrages (et non plus seulement à leur mise en service). Pour se conformer à cette nouvelle réglementation, le concessionnaire a mis en place une cellule interne dédiée au contrôle. Le SICECO émet tout de même des réserves quant à son indépendance vis-à-vis des autres services du concessionnaire.

LA QUALITÉ, LES USAGERS, LES CONSOMMATIONS

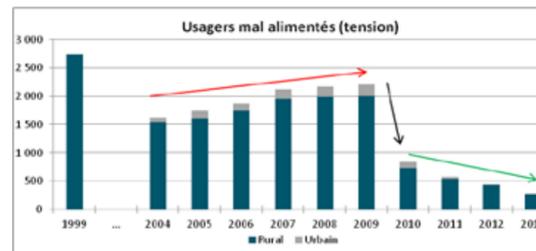
La qualité de la tension

Le nombre d'usagers mal alimentés est mesuré par un indicateur calculé par ERDF à partir d'un outil appelé CRIT BT. Ce dernier utilise les données descriptives du réseau, les consommations enregistrées par point de livraison et des paramètres divers (historique de température, tension, de réglage, profils de consommation, ...).

Sur les trois derniers exercices, on note une amélioration de l'indicateur du fait de la capacité du SICECO et d'ERDF à programmer rapidement les travaux dès confirmation des problèmes d'alimentation.

Sur le graphique ci-contre, on observe une phase d'augmentation régulière du nombre d'usagers mal alimentés, de 2004 à 2009. Entre 2010 et 2011, le taux chute brutalement, notamment en raison d'un changement de modèle de calcul.

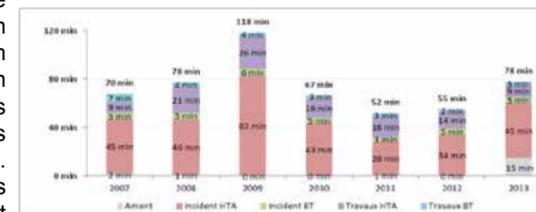
	2011	2012	2013
Usagers mal alimentés en zone rurale	542	438	268
Usagers mal alimentés en zone urbaine	39	5	10
Usagers BT mal alimentés	581	443	378
Taux d'usagers mal alimentés au 31/12	0,4 %	0,3 %	0,2 %



La continuité d'alimentation

Elle correspond au temps de coupure moyen (exprimé en minutes) de chaque année. En 2013, on comptabilise 78 minutes de coupure. En excluant deux incidents RTE durant le mois de juin, le temps est ramené à 63 minutes, soit bien en dessous de la moyenne nationale (97 minutes). Le territoire du SICECO bénéficie donc d'une bonne qualité de fourniture.

Le facteur principal de coupure reste les incidents HTA. L'analyse de détail montre une certaine résistance aux événements climatiques majeurs, la tempête de 2009 ne dégradant que moyennement l'indicateur. On remarque un allongement du temps de coupure moyen lors des incidents HTA. Cela traduit probablement un vieillissement du réseau, nécessitant des réparations conséquentes, et des moyens d'intervention moins importants que par le passé (3 agences d'exploitation). Le réseau situé au nord du département est plus sensible à cause d'une structuration majoritairement aérienne dans ce secteur.



Les réclamations et le service aux usagers

Pour la première fois, des informations EDF sont disponibles à la maille de la concession, preuve que les revendications des syndicats d'énergies ont été entendues. Cependant, elles restent partielles : pas de délais moyens, pas de données sur les réclamations orales, ... De 1 350 réclamations en 2012, on passe à 1 072 en 2013. Elles concernent en grande majorité la relève et la facturation (39 %) ou la qualité de fourniture (38 %).

Les usagers en difficulté financière

Le TPN (Tarif de Première Nécessité), attribué sous conditions de ressources financières, permettait de bénéficier d'une diminution sur le prix de l'abonnement et des 100 premiers kWh mensuels consommés. Depuis fin 2013, la réduction est forfaitaire. En 2012, l'automatisation du dispositif d'attribution du TPN avait permis une augmentation des bénéficiaires de 85 %. En 2013, cette hausse se confirme et porte à 3,1 % le pourcentage d'usagers bénéficiaires. La loi Brottes d'avril 2013 modifie les statuts du TPN qui, s'il continue d'être contrôlé par les autorités concédantes, comme le SICECO, désormais sort du domaine concessif. Ces impacts transparaîtront dans le contrôle de 2014 et le SICECO devra redoubler de vigilance.

Le nombre de dossiers aidés par le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) géré par le Conseil Général a dépassé les 2 000 en 2013.

L'essentiel

161 247

Usagers dont 799 HTA, 1 403 BT > 36 kVA et 159 045 BT < 36 kVA

1 696 GWh

D'énergie consommée dont 13 % en offre de marché représentant 8 % des clients

4 458 usagers

Bénéficiaires du TPN

LES DONNÉES COMPTABLES ET FINANCIÈRES

L'activité de la concession

Pour la deuxième année consécutive, le résultat d'exploitation de la concession est positif et s'établit à 6,6 millions d'euros. Ce résultat est en progression notamment du fait de l'augmentation des recettes d'acheminement (+ 13 % en 3 ans). Cette hausse est la conséquence de l'accroissement du tarif moyen d'acheminement (TURPE).

Le patrimoine comptable de la concession

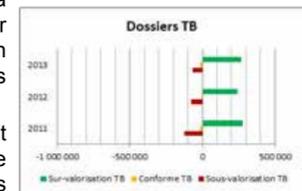
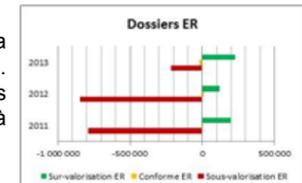
Le patrimoine concédé est valorisé à 387 millions d'euros à fin 2013, soit une hausse de 20 millions d'euros sur un an.

Le concessionnaire n'a pas transmis un inventaire des ouvrages précisant la décomposition de leur financement entre le propre et l'externe (tiers ou SICECO). Il n'est donc pas possible de vérifier les valeurs contenues dans les fichiers relatifs aux mises en immobilisation ni aux droits du concédant (droits pour le SICECO à recevoir gratuitement les ouvrages en fin de contrat).

La valorisation des remises gratuites (VRG)

Le SICECO est signataire du protocole FNCCR/ERDF pour le suivi de la valorisation des remises gratuites. Ce nouvel outil comptable a été développé par le concessionnaire, en concertation avec la FNCCR, afin d'améliorer la valorisation des travaux sous maîtrise d'ouvrage du SICECO. La valeur des ouvrages construits par le SICECO devrait être ainsi plus proche de la réalité.

En 2013, l'écart entre la survalorisation (SICECO) et la sous valorisation (ERDF) est quasi nul pour les chantiers de renforcement et d'enfouissement (ER) mais s'élève à + 9 % pour les extensions (TB) en faveur du SICECO (du fait des tranchées remises par les communes).



LE CONTRÔLE DE L'APPLICATION DES RÉGLEMENTATIONS

Les DT/DICT (Déclaration de Travaux/Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

L'arrêté du 15 février 2012 définit de nouvelles obligations pour les exploitants de réseaux, en particulier pour les réseaux dits sensibles comme ceux de distribution d'électricité. Il ressort du contrôle que le concessionnaire met en œuvre cette nouvelle réglementation depuis 2012, d'une manière progressive tout en répercutant la dépense supplémentaire induite vers les pétitionnaires qu'à partir de la mi-2014.

La vérification des propositions techniques et financières (PTF)

Lorsque le concessionnaire est maître d'ouvrage, il doit respecter des engagements de délais et des participations variables sont demandées au tiers, sur la base de coûts estimés par ERDF.

Raccordement des consommateurs (soutirage)

Concernant les délais de production des devis, ils sont globalement raisonnables (1 dossier hors seuil réglementaire). La réalisation des travaux nécessite en revanche des durées importantes (moyenne de 7 mois). Pour les dossiers étudiés (19), la facturation respecte la réglementation liée à l'urbanisme et les barèmes en vigueur, sauf pour un dossier d'extension HTA (facturation d'une tranchée sur tout un parcours abusive). On notera que le contrôle n'a pas pu être exhaustif, certains devis ou éléments n'ont pas été consultables, en particulier pour un dossier de lotissement où la convention avec l'aménageur n'a pas été produite et ne permet pas de juger du respect de la réglementation.

Raccordement des producteurs (injection)

Les délais de production des devis sont satisfaisants (les dossiers en écart sont expliqués). Le délai moyen de réalisation des travaux est de 7,6 mois. Concernant la facturation, les procédures réglementaires sont respectées et les écarts justifiés. On notera en particulier que la quote-part du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR) n'a pas été appliquée pour les producteurs BT de plus de 36 kVA en 2013 (ce qu'est venu entériner ultérieurement un décret de juillet 2014). L'immobilisation comptable des participations des demandeurs n'est pas homogène dans les différents dossiers analysés (prise en compte seulement dans certains cas).

Déplacements d'ouvrage

L'étude sur un échantillon de 5 dossiers a montré que le traitement des déplacements d'ouvrage respectait les procédures réglementaires.